

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 6 - Besançon dans le réseau OCDE des maires champions pour une croissance inclusive

Délibération n° 007559

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Besançon dans le réseau OCDE des maires champions pour une croissance inclusive

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil Municipal de l'intégration de la Ville de Besançon au réseau des Maires Champions pour la croissance inclusive de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Besançon rejoint ainsi un réseau international d'une centaine de maires engagés à s'attaquer aux inégalités et à promouvoir une croissance inclusive dans les villes.

Contexte

Considérant que les villes du monde entier partagent des préoccupations communes et qu'elles peuvent porter ensemble des solutions pour rendre les villes plus inclusives, l'OCDE a lancé l'Initiative des Maires champions en 2016. Cette initiative a pour ambition de permettre à des maires du monde entier, identifiés par l'OCDE, à partager leurs bonnes pratiques en faveur d'une croissance inclusive.

En effet, les maires et les gouvernements locaux au niveau international, proposent des politiques et des programmes qui favorisent l'équité et la croissance économique, et sont en première ligne dans la réponse aux citoyens en matière de climat, d'infrastructures, de technologie, de migration, de santé mentale ...

Lors de l'ANCTour de mai 2023, la Maire a été conviée par le directeur du programme « Territoires d'Industrie » à participer à une masterclass sur le thème des coopérations territoriales innovantes. A cette occasion, la Maire Présidente est intervenue lors d'une table ronde à laquelle participait Mme CHARBIT, cheffe de l'unité attractivité régionale à l'OCDE. A l'issue de son intervention, l'OCDE a contacté la Maire pour lui proposer d'intégrer le réseau des Maires champions pour une croissance inclusive de l'OCDE.

Réseau des Maires Champions de l'OCDE

Le réseau des Maires champions est une coalition mondiale de dirigeants locaux engagés dans la lutte contre les inégalités et pour la croissance inclusive dans les villes. Depuis sa création, plus de 100 maires différents du monde entier ont rejoint l'initiative, réalisant des avancées majeures dans leurs villes en matière d'autonomisation des jeunes, de politique climatique durable et de soutien aux PME dans une optique de croissance inclusive.

Actuellement, le réseau compte une soixantaine de « Maires champions » de 27 pays différents. La France est représentée par les Maires de Paris, Rennes, Grigny, Toulouse, Rouen et Besançon.

Cette initiative aide les gouvernements à analyser la montée des inégalités, à suivre le niveau de vie matériel et le bien-être au sens large, et à concevoir des programmes d'actions visant à promouvoir l'équité ainsi que la croissance. Elle repose sur une approche multidimensionnelle de la croissance inclusive, au-delà des revenus, afin de voir comment les gens s'en sortent dans d'autres domaines de la vie, comme l'emploi et la santé.

C'est dans le cadre de ce réseau que les maires champions ont été invités à participer à la CityLab à Washington DC du 18 au 20 octobre 2023, organisée par Bloomberg Philanthropies dont l'OCDE est un partenaire officiel.

Le sujet d'étude du citylab 2023 portait sur la manière dont les villes, à travers leurs politiques d'urbanisme, pouvaient répondre aux défis auxquels elles sont confrontées en matière de climat, d'infrastructures, de technologie, de migration, de violence...

Le but est ainsi de partager des solutions concrètes pour s'attaquer aux inégalités et donner aux collectivités locales les moyens de jouer un rôle moteur dans la transition vers une croissance plus inclusive.

Madame la Maire a été accompagnée par le Directeur Général d'Aktya, Sedia et Territoire 25 en sa qualité d'expert sur l'aménagement du territoire.

Le coût de ce déplacement a été de 3 369,10 € pour la Ville sur les lignes 011.024.6257.0022012.00200 et 65.031.65312.0022082.00200.

Perspectives

En participant à l'Initiative, Besançon, comme l'ensemble des Maires contributeurs, bénéficie d'un rayonnement international, une promotion des actions engagées ainsi que de l'expertise du réseau sur le thème de la croissance inclusive et de la lutte contre les inégalités dans les villes, mais aussi en matière de politique urbaine, ainsi qu'à des échanges thématiques et à des échanges avec des dirigeants nationaux et locaux du monde entier.

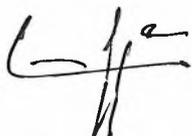
En 2023, 56 % de la population mondiale vit dans les villes. Elles doivent répondre à des défis majeurs. A travers l'initiative *Champion mayors for inclusive growth*, les villes peuvent mieux peser auprès de leur gouvernement et des organisations internationales.

La suite des travaux, pour le second semestre 2024, consiste à participer à des remontées d'information au niveau de l'OCDE pour leur permettre de constituer un recensement des initiatives – et plus spécifiquement au niveau européen – et un processus pour participer au déploiement et à la réplication de politiques publiques qui ont prouvé leur efficacité au regard de la croissance inclusive. Les élus de la ville de Besançon seront invités, au travers de groupe de travail, à participer à ces travaux.

Le Conseil Municipal prend acte de l'intégration de la Maire de Besançon au réseau des Maires Champions de l'OCDE et de sa participation aux animations de ce Réseau.

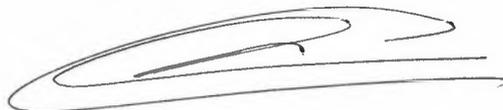
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT